

Tratament de personal comunal. Le Conseil municipal fixe pour 1955 les trait<sup>ts</sup> personnels

Lu et approuvé

le 29 Décembre 1955.

Secrétaire de Maire : 297000

Porteur de papiers : 10000

Garde champêtre : 126000

Femme soudeuse : 84000

Entretien lavoir : 16500